

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 25 février 2025

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2025
2. Nomination d'un vice-président
3. Présentation : « Activer les enfants et les jeunes : promouvoir les activités dans le domaine de la motricité, de la créativité et des loisirs »
4. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Fernand Etgen (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Paul Galles, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Jean-Paul Schaaf

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Ben Polidori, M. Meris Sehovic, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Barbara Agostino, Présidente de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2025

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. Nomination d'un vice-président

La Commission nomme M. Ricardo Marques (CSV) en tant que Vice-Président. Il reprend cette fonction de M. Paul Galles (CSV) qui a démissionné en date du 16 janvier 2025.

3. Présentation : « Activer les enfants et les jeunes : promouvoir les activités dans le domaine de la motricité, de la créativité et des loisirs »

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), donne la parole au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui rappelle que la rentrée scolaire 2024/2025 a été marquée par le lancement de la campagne « Screen-Life-Balance » qui vise à promouvoir un équilibre sain entre l'utilisation des écrans et la vie réelle des enfants et des jeunes. Dans ce contexte, de nouvelles règles ont été mises en place pour encadrer l'usage des écrans dans les écoles, lycées et structures d'éducation et d'accueil. Ainsi, l'usage des smartphones est interdit dans les crèches depuis janvier 2025. Après les vacances de Pâques 2025, cette interdiction s'étendra à l'école fondamentale et aux maisons relais. Dans les lycées, une séparation physique entre les élèves et leurs smartphones durant les cours sera imposée dès la reprise des cours après le congé de la Pentecôte. A cette mesure peuvent s'ajouter des restrictions supplémentaires à mettre en place par chaque établissement dans le cadre de son autonomie et après concertation avec la communauté scolaire. Dans ce contexte, l'orateur évoque des échanges de vues avec les représentants du collège des directeurs de l'enseignement secondaire qui ne voient pas d'inconvénient à la mise en place des restrictions évoquées ci-dessus. Des réflexions sont néanmoins encore en cours pour définir les restrictions supplémentaires qui doivent tenir compte des spécificités de chaque établissement scolaire. Il pourrait ainsi être envisagé d'interdire l'utilisation de smartphones pendant les pauses ou de les exclure de certains endroits comme les bibliothèques par exemple.

Selon M. Claude Meisch, il ne suffit pas de réduire le temps d'écran pour protéger la santé des enfants et favoriser un développement sain. Il est tout aussi important de trouver un équilibre entre le monde numérique et le monde réel. C'est pour cette raison que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a développé un ensemble de mesures visant à encourager les activités physiques, la motricité, la créativité et l'interaction sociale des enfants et des jeunes, que ce soit à l'école, dans l'éducation non formelle ou dans leurs loisirs.

Ces activités, qui visent les élèves de toutes les tranches d'âge (de 0 à 21 ans) et de tous les ordres d'enseignement, y compris les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée, se présentent comme suit :

- dans l'enseignement secondaire classique et général, une heure supplémentaire d'éducation physique est intégrée dans la grille horaire pour les classes de 6^e et 5^e. Pour les classes de 6^e, cette mesure prendra effet à partir de la rentrée 2025/2026 et pour les classes de 5^e, à partir de la rentrée 2026/2027 ;

- pour les élèves de l'enseignement fondamental, les maisons relais proposent deux activités axées sur le sport, la motricité et le mouvement. Ces activités peuvent être organisées par la structure en partenariat avec la LASEP (Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire) et les associations locales. Pour faciliter l'intégration de ces activités dans le quotidien des élèves, des aménagements de la grille horaire pourraient s'avérer utiles. M.

Claude Meisch invite les communes, responsables de l'organisation de l'enseignement fondamental, à entamer des réflexions à ce sujet ;

- au lycée, deux activités sportives sont proposées chaque jour dans le cadre parascolaire et périscolaire ;

- le Service national de la jeunesse (SNJ) renforce son offre d'activités sportives pour les jeunes. Un projet sera également développé au « Geesseknäppchen » afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures sportives en dehors des périodes scolaires. Dans une deuxième phase, ce modèle sera élargi aux régions sud et nord du pays ;

- chaque lycée élabore, en concertation avec sa communauté scolaire, un projet visant à réaménager ses espaces, notamment sa cour de récréation, afin d'y créer des lieux de rencontre conviviaux pour les élèves ;

- l'offre des « Bëschcrèches » (« crèches forestières » en français), qui connaît un énorme succès auprès des parents et dont les bénéfices pour les enfants inscrits sont indéniables, sera élargie ;

- des « Activity Boxes » seront distribuées aux parents d'enfants en bas âge : il s'agit de valisettes contenant des jouets, des livres et un catalogue d'idées pour des activités en famille ;

- les structures d'éducation et d'accueil sont encouragées à créer des ludothèques, où les enfants peuvent essayer et emprunter des jeux, des équipements ou tout autre matériel pour des activités de loisirs. Leur fonctionnement sera semblable à celui d'une bibliothèque scolaire ;

- la plateforme kulturama.lu – site Internet qui promeut actuellement l'éducation culturelle dans le paysage scolaire – devient accessible au secteur de l'éducation non formelle ;

- à partir de septembre 2025, un « Bewegungstrolley » sera testé en prototype dans les écoles fondamentales. Le « Bewegungstrolley » permet aux classes de travailler de manière autonome, avec près de 80 activités ;

- dans le cadre du projet « De beweegleche Gank » (« le couloir en mouvement » en français), chaque couloir d'école ou de maison relais peut être transformé, avec un set d'autocollants spécifiques, en un espace de pause active ou d'activité. Le couloir d'école peut ainsi devenir un parcours ludique, favorisant à la fois le mouvement et la créativité.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Tous les intervenants saluent les mesures proposées par le Ministère dans le but d'offrir aux enfants et aux jeunes davantage d'opportunités pour pratiquer du sport, pour jouer ou pour exprimer leur créativité, ce qui ne peut être que bénéfique pour leur développement physique et mental.

- Mme Djuna Bernard (« déi gréng »), Mme Francine Closener (LSAP), M. Paul Galles (CSV) et M. Jeff Boonen (CSV) demandent des précisions au sujet de l'élargissement du concept des « Bëschcrèches » et des concertations à mener avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, dont les services refusent souvent d'accorder les autorisations nécessaires en vue de la création de telles structures. M. Claude Meisch, qui entend entamer les discussions afférentes sous peu, explique que le respect d'un cadre réglementaire pour l'établissement de crèches forestières semble pertinent, ne serait-ce qu'en vue d'assurer la

sécurité des enfants et du personnel encadrant. Il n'est cependant pas admissible qu'un cadre trop strict ait comme conséquence de tenir les enfants à l'écart de la nature. En complément à ces crèches, des modèles alternatifs peuvent être envisagés afin de rapprocher les enfants de la nature, par exemple l'organisation ponctuelle de jours ou de semaines de cours en forêt, ou le réaménagement de la cour de récréation en un espace naturel. M. Claude Meisch explique encore que le mode de financement des « Bëschcrèches », dont les tarifs sont parfois plus élevés que ceux des structures d'éducation et d'accueil conventionnelles, sera examiné dans le cadre de la réforme du dispositif du chèque-service accueil, annoncée dans l'accord de coalition 2023-2028. Par ailleurs, une réadaptation du *ratio* d'encadrement dans les structures accueillant des jeunes enfants est prévue, ce qui concerne également les « Bëschcrèches ».

- Mme Djuna Bernard souhaite savoir de quelle manière le Ministère entend promouvoir le matériel innovant évoqué ci-dessus auprès des écoles et des lycées. M. Claude Meisch explique que ledit matériel a été développé par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogique (ci-après « SCRIPT ») qui veille à ce que ledit matériel soit facile à utiliser, adapté au nombre d'élèves et à leur âge, tout en tenant compte des conditions particulières des écoles. A noter que des enseignants, conscients des contraintes de la vie scolaire, participent à l'élaboration du matériel, ce qui garantit son utilité pratique.

- En réponse à une question de Mme Djuna Bernard, M. Claude Meisch souligne que les mesures évoquées ci-dessus sont complémentaires à celles développées à ce sujet par les maisons des jeunes ou les associations guides et scouts par exemple, qui continuent à être soutenues par le Ministère.

- Interrogé par Mme Djuna Bernard, M. Claude Meisch estime qu'il n'est pas judicieux d'obliger les élèves à participer aux activités périscolaires et parascolaires proposées par les lycées. A l'instar du « Jugendtreff », ces activités n'ont du succès que si elles se développent en dehors du contexte scolaire, qui va de pair avec des obligations et évaluations, et reposent sur l'initiative personnelle et la créativité des jeunes. A noter qu'un cadre de référence sera mis en place pour encadrer ces activités, mais aussi pour assurer que l'offre soit élargie et équivalente dans chaque lycée.

- M. Jean-Paul Schaaf (CSV) se renseigne sur l'offre en matière de formation professionnelle continue dans le domaine de la promotion des activités physiques. M. Claude Meisch explique que ce sujet a été évoqué lors d'une entrevue avec le comité de pilotage « Enfance » qui regroupe les acteurs du secteur de l'éducation non formelle. A noter que les enseignants peuvent profiter d'une panoplie de formations professionnelles dans ledit domaine, offertes par l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN).

- En réponse à une question de M. Jean-Paul Schaaf, M. Claude Meisch explique que l'apprentissage de rouler à vélo peut faire partie des activités à proposer par les écoles qui peuvent être encouragées à acquérir leur propre stock de vélos adaptés aux tranches d'âge des élèves. A noter que le projet « Bicycool » du SCRIPT vise la promotion d'activités liées au vélo dans les classes de l'enseignement fondamental.

- Interrogé par Mme Barbara Agostino, M. Claude Meisch explique que le programme d'activités développé ci-dessus comprend également des cours de yoga ou de relaxation permettant aux élèves de se recentrer sur soi et d'établir le calme intérieur.

- M. Jean-Paul Schaaf donne à considérer que le transport des élèves aux activités organisées en dehors de l'enceinte scolaire doit être garanti. M. Claude Meisch dit avoir conscience de cette problématique et dit vouloir évaluer le dispositif de transport reliant l'école, la maison relais et les associations sportives ou culturelles locales, mis en place par certaines

communes. Si cette évaluation permettait de conclure au succès dudit dispositif, sa généralisation sur l'ensemble du territoire ne serait pas exclue.

- M. Ricardo Marques (CSV) se renseigne sur la gestion des infrastructures sportives en cas d'utilisation commune par les établissements scolaires et des associations sportives locales. M. Claude Meisch explique que l'objectif consiste à optimiser l'utilisation desdites infrastructures afin de les rentabiliser. Les communes ont la charge d'organiser les activités dans les infrastructures sous leur responsabilité, alors que les lycées sont responsables de leurs propres infrastructures sportives, dans lesquelles priorité est accordée aux cours d'éducation physique.

- Répondant à une question de M. Ricardo Marques, M. Claude Meisch explique que l'intégration d'une heure supplémentaire d'éducation physique dans la grille horaire pour les classes de 6^e et 5^e nécessite le recrutement d'une vingtaine d'enseignants d'éducation physique supplémentaires.

- M. Paul Galles, renvoyant au succès de la « First Lego League », pose la question de savoir de quelle manière le Ministère entend promouvoir davantage d'initiatives similaires dans le domaine de la transmission des compétences numériques. M. Claude Meisch explique que l'ensemble des concours scolaires organisés dans le cadre du projet « Level Up » du SCRIPT visent à renforcer et développer les talents des élèves en dehors du contexte scolaire. Le succès d'événements tels que la « First Lego League » est en effet impressionnant. Force est néanmoins de constater que les écoles et lycées participants sont souvent les mêmes.

- M. Paul Galles se renseigne sur la collaboration avec la division de la médecine scolaire du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale pour ce qui est de l'encadrement d'élèves ayant besoin d'une prise en charge spécifique. M. Claude Meisch, tout en soulignant que les mesures présentées ci-dessus visent la prévention de troubles de santé et non leur traitement, souligne qu'elles concernent également les élèves à besoins spécifiques inscrits dans des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

- Interrogé par M. Jeff Boonen, M. Claude Meisch explique qu'il existe plusieurs activités visant la promotion d'une alimentation saine dans les écoles. Dans ce contexte, le Ministère met à disposition des écoles du matériel d'information sur la mise en place et l'entretien de jardins pédagogiques qui permettent aux élèves de prendre conscience des avantages d'une production saisonnière et locale et de contribuer ainsi à une utilisation durable et responsable de la nature et à la protection du climat.

- En réponse à une question de Mme Barbara Agostino, M. Claude Meisch explique que les mesures restrictives en matière d'utilisation des smartphones dans les établissements scolaires s'adressent non seulement aux élèves, mais également aux enseignants.

4. Divers

Comme évoqué lors de la réunion de la Commission du 14 janvier 2025, il est proposé d'inviter les classes de l'enseignement fondamental ayant participé au « Zuch vun der Demokratie » le 22 novembre 2024 à la Chambre des Députés, à se joindre par visioconférence à la réunion de la Commission prévue le 3 juin 2025.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe

Document *PDF* : « Manner Ecran – méi beweegen, entdecken, erliewen »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Screen-Life-Balance

Manner Ecran – méi beweegen, entdecken, erliewen

24 février 2025

CONTENU

<i>Manner Ecran, méi beweegen, entdecken, erliewen</i>	2
Pour les enfants de 0-4 ans.....	3
<i>Activity Box</i> : une boîte pleine d'idées pour des activités en famille	3
Promouvoir l'éducation non formelle en nature.....	3
Pour les enfants de 4-12 ans.....	4
Plus de mouvement dans les structures d'éducation et d'accueil	4
Création des ludothèques dans les maisons relais	4
Activités culturelles, artistiques et créatives pour les maisons relais	4
Programmes pédagogiques autour de la créativité, la culture et le mouvement.....	5
Mieux éduquer à l'usage des outils digitaux.....	5
Les jeunes à partir de 12 ans.....	6
Une heure supplémentaire d'éducation physique pour les classes de 6 ^e et 5 ^e	6
Un cadre de référence pour les activités parascolaires et périscolaires	6
<i>Ech gestalten meng Schoul</i> (je conçois mon école)	6
Élargir l'offre d'activités sportives pour les jeunes.....	7

Manner Ecran, méi beweegen, entdecken, erliewen

Dans le cadre du plan d'action *secher.digital*, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé en octobre 2024 la campagne *Screen-Life-Balance*, qui vise à promouvoir un équilibre sain entre l'utilisation des écrans et la vie réelle des enfants et des jeunes. Cette vaste campagne de sensibilisation vise autant l'éducation formelle que non formelle ainsi que la sphère familiale.

Dans un monde où le digital occupe de plus en plus de place, il est essentiel de préserver le bien-être global des enfants et des jeunes. Le défi ne réside pas seulement dans la gestion du temps d'écran, mais aussi bien dans la création d'un environnement propice à leur épanouissement et au développement cognitif, émotionnel et social. Le jeu, le contact humain, la créativité et l'activité physique sont autant d'éléments indispensables pour permettre l'équilibre entre le monde digital et le monde réel. La campagne *Screen-Life-Balance* s'inscrit ainsi dans une démarche plus large visant à garantir aux jeunes générations les meilleures conditions pour grandir et s'épanouir.

Une campagne en plusieurs volets

Le premier volet, déployé d'octobre à décembre 2024, propose des recommandations pour encourager une utilisation saine et réfléchie des écrans, adaptées aux différentes tranches d'âge. Ces lignes directrices s'appuient sur des études scientifiques mettant en lumière les impacts négatifs d'une surexposition aux écrans sur le développement des enfants et des jeunes.

Parallèlement, de nouvelles règles ont été mises en place pour encadrer l'usage des écrans dans les écoles, lycées et structures d'éducation et d'accueil. Depuis janvier, l'usage des smartphones est interdit dans les crèches. Après les vacances de Pâques, cette interdiction s'étendra à l'école fondamentale et aux maisons relais. Dans les lycées, dès la reprise des cours après le congé de la Pentecôte, une séparation physique entre les élèves et leurs smartphones durant les cours sera imposée. Chaque établissement devra en garantir l'application et pourra, dans le cadre de son autonomie et en concertation avec tous les organes représentatifs de la communauté scolaire, mettre en place des restrictions supplémentaires.

Le nouveau volet de la campagne met l'accent sur les activités nécessaires au développement physique et mental des enfants et des jeunes. Le but est d'offrir aux enfants et aux jeunes davantage d'opportunités pour faire du sport, pour jouer, pour être créatifs, participer à des activités culturelles ou juste se rencontrer à l'écart des écrans.

Le ministère a ainsi élaboré toute une série de nouvelles mesures et renforcera les offres allant dans ce sens. Ainsi, l'offre d'activités physiques et sportives pour enfants et jeunes sera élargie autant dans le milieu scolaire que celui de l'éducation non formelle. À cela s'ajoutera une panoplie d'activités culturelles, créatives et ludiques. Ces activités analogiques, véritables alternatives aux écrans, sont un volet essentiel de la campagne *Screen-Life-Balance* et visent les différentes tranches d'âge autant dans l'éducation formelle que non formelle.

Pour les enfants de 0-4 ans

Activity Box : une boîte pleine d'idées pour des activités en famille

Les jeunes enfants s'éveillent principalement à travers les activités sensorielles et l'interaction, que ce soit avec des adultes ou d'autres enfants. Pour inspirer et encourager ces activités en famille, le service *Eltedeforum* distribuera à partir du mois de mai des *Activity Boxes*. Ces valisettes, conçues en collaboration avec l'illustratrice luxembourgeoise Lynn Cosyn, contiennent un livre au format maxi, un tissu de jeu, un chiffon en forme d'animal, un fidget toy, des cubes de motricité, un livre de coloriage à gribouiller avec des couleurs et un catalogue d'idées pour de belles activités en famille. Il y a aussi de la place pour d'autres jeux préférés et le doudou. La valise peut être emportée partout : chez les grands-parents, chez les amis, au restaurant ou encore en vacances. Véritables boîtes à outils pour s'amuser à l'écart des écrans, elles pourront être réservées par les parents via le site web de l'*Eltedeforum* et retirées auprès de l'antenne régionale du *Eltedeforum* de leur choix.

Promouvoir l'éducation non formelle en nature

De nombreux enfants passent trop de temps à l'intérieur et ne bougent pas assez en plein air. Pour prévenir ce comportement sédentaire dès le plus jeune âge, le ministère va promouvoir l'éducation non formelle en nature. Le but est de permettre aux enfants de prendre conscience de leur environnement tout en leur offrant une expérience éducative qui soutient leur développement global et l'éveil de leur sensibilité écologique. L'éducation non formelle dans la nature permet aux enfants d'acquérir des compétences qui les préparent à l'avenir. La stimulation par un environnement en perpétuel changement peut être particulièrement motivante et contribuer à l'apprentissage de compétences essentielles comme la communication, la collaboration, la créativité, la pensée critique et l'autonomie.

Ainsi, le concept des *Bëschcrèches* (crèche en forêt) sera élargi. Le ministère met en place un dispositif *Accueil en nature*, qui rendra plus attractive la création de telles structures favorisant le bien-être et le développement des enfants. En se basant sur les exemples de bonne pratique, un cadre réglementaire, financier et pédagogique sera établi pour accompagner les gestionnaires qui veulent réaliser une *Bëschcrèche*. Il est prévu que ce cadre soit en place dès la rentrée 2026/2027. Parallèlement, le ministère développera le portail de l'initiative *Dobaussen aktiv* en y intégrant des exemples pédagogiques. Le portail sera également une source d'inspiration pour les crèches et les écoles pour proposer plus d'activités en plein air. Les enfants pourront ainsi découvrir leur environnement, expérimenter avec des matériaux et exprimer leur créativité. Il offrira des idées concrètes pour profiter de bons moments dehors tout en favorisant le développement et le bien-être, tant physique que mental, des enfants.

Pour les enfants de 4-12 ans

Plus de mouvement dans les structures d'éducation et d'accueil

Afin de promouvoir l'activité physique et le bien-être des enfants dans les structures d'éducation et d'accueil (maisons relais, foyers, etc.), ces structures mettront en place un programme intégrant quotidiennement des activités sportives, de mouvement et de motricité. Cette offre sera organisée par les professionnels des structures en collaboration avec les clubs de sport locaux et la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP). Deux activités axées sur ces domaines seront proposées chaque jour. Même pendant les vacances, ces aspects seront renforcés à travers des initiatives spécifiques.

Pour garantir une intégration efficace du sport et du mouvement dans leur quotidien, les structures d'éducation et d'accueil élaboreront un concept d'ici le congé de la Pentecôte. Un document détaillera les types d'activités proposées, les partenaires impliqués ainsi que les modalités de participation. Dès la rentrée 2025/2026, les structures d'éducation et d'accueil devront proposer chaque jour des activités dans le domaine du sport, du mouvement et de la motricité. En fonction du concept défini, des ressources supplémentaires pourront être mises à disposition par le ministère pour permettre la mise en œuvre de ces initiatives.

Création des ludothèques dans les maisons relais

Les jeux de société ont toujours joué un rôle important dans le quotidien des enfants. Les enfants apprennent non seulement à se concentrer, à faire preuve de patience et de responsabilité, à penser logiquement et à planifier des stratégies, mais ils comprennent aussi les conséquences de leurs décisions et se rendent compte de problèmes moraux. Ils apprennent également à respecter les règles et à accepter les résultats ainsi que de nombreuses autres aptitudes et compétences. Afin que chaque enfant puisse profiter d'une telle offre, le ministère soutiendra les structures d'éducation et d'accueil (maisons relais, foyers, etc.) dans la création de ludothèques. Il s'agira d'espaces où les enfants peuvent essayer et emprunter des jeux, des équipements ou d'autres matériels pour des activités de loisirs à explorer avec des amis ou en famille. Le fonctionnement sera semblable à une bibliothèque scolaire. Le ministère encourage les structures à la mise en place de ludothèques en mettant à disposition les ressources pour l'acquisition des jeux et du matériel. Le ministère pourra accompagner les structures lors de la mise en place de la ludothèque. Actuellement, une phase pilote avec six structures est en cours.

Activités culturelles, artistiques et créatives pour les maisons relais

L'accès à la culture joue un rôle fondamental dans l'éveil et le développement des enfants, en complément des activités physiques et ludiques. Ainsi le ministère rendra la plateforme kulturama.lu – site qui promeut actuellement l'éducation culturelle dans le paysage scolaire – accessible au secteur de l'éducation non formelle. Ainsi, les activités culturelles sur kulturama.lu seront ouvertes aux structures d'éducation et d'accueil dès la rentrée 2025/2026. Les acteurs des différentes structures d'accueil comme maisons relais et foyers pourront s'informer via ce site sur les différentes institutions culturelles du pays et leurs programmes destinés aux enfants. La plateforme sera également un moyen d'établir un contact direct avec des artistes de domaines divers (théâtre, littérature, arts plastiques, musique, design, etc.) disposés à intervenir dans les structures d'éducation et d'accueil.

Programmes pédagogiques autour de la créativité, la culture et le mouvement

Contribuer à l'épanouissement et au développement des enfants et des jeunes demande des approches diverses et variées. Ainsi le ministère mettra en lumière toute une série d'initiatives dynamiques et inspirantes dans les domaines de la créativité, la culture et le mouvement pour les écoles. À partir de septembre, un *Bewegungstrolley* sera testé en prototype dans les écoles fondamentales. Le *Bewegungstrolley* permet aux classes de travailler de manière autonome, avec près de 80 activités et du matériel inédit. Chaque enseignant pourra proposer une activité adaptée à la durée disponible, au nombre d'élèves et à leur âge. L'objectif à moyen terme est de développer une flotte de trolleys thématiques, qui circuleront à travers le pays sous forme de roadshow.

Une autre approche est appliquée dans le projet *De beweegeleche Gank* (le couloir en mouvement). Avec un set d'autocollants spécifiques, créé par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogique (SCRIPT), chaque couloir d'école ou de maison relais peut être transformé en un espace de pause active ou d'activité, encourageant une approche innovante et dynamique du mouvement au quotidien. Le couloir d'école peut ainsi devenir un parcours ludique, favorisant à la fois le mouvement et la créativité.

Un événement phare en termes de mouvement sera la *National Bewegungswoch*, événement national, qui célèbre le mouvement et le bien-être à l'école fondamentale, et dont la 3^e édition aura lieu en juin 2025.

Créativité et culture seront également au menu. La nouvelle initiative *APPLAUS* est une fusion des arts scéniques créatifs, combinant musique, théâtre et danse. Le programme fournira aux enseignants et enseignantes dès la rentrée 2025/2026 une multitude de ressources pour développer des projets interdisciplinaires, intégrant ces trois univers.

La plateforme éducative *Level Up* propose quant à elle aux élèves une variété de concours et de défis interactifs pour stimuler leur créativité, leurs compétences scientifiques, sportives et sociales. Elle encourage l'apprentissage par l'expérience à travers des initiatives telles que le *Débatteier-Challenge*, qui accompagne les élèves dans l'art du débat, ou encore le *Bewegungs-Challenge*, qui récompense la classe la plus active. La culture est également mise à l'honneur avec l'*Applaus-Challenge*, un concours dédié aux arts de la scène.

Mieux éduquer à l'usage des outils digitaux

Trouver le bon équilibre entre activités analogiques et le monde digital s'avère parfois compliqué dans le quotidien et les structures de l'éducation non formelle n'y font pas exception. Pour les soutenir dans cette démarche de *Screen-Life-Balance*, le ministère en collaboration avec l'ASBL Arcus mettra en place le centre de ressources *Digiloom* pour accompagner les structures de l'éducation non formelle dans le bon usage des outils digitaux. Celles-ci pourront notamment profiter de conseils pour une intégration judicieuse de la digitalité dans le quotidien. Le centre de ressources offrira notamment un accompagnement par des spécialistes dans l'éducation aux et par les médias. Situé dans le quartier de la Gare à Luxembourg-Ville, le centre de ressources ouvrira ses portes dès la rentrée 2025/2026.

Les jeunes à partir de 12 ans

Une heure supplémentaire d'éducation physique pour les classes de 6^e et 5^e

Le sport et l'activité physique contribuent au bien-être et à l'épanouissement des jeunes. Convaincu du rôle essentiel de l'éducation physique dans le développement des élèves, le ministère renforce sa place au sein du parcours scolaire en augmentant le nombre de leçons. Ainsi, une leçon hebdomadaire supplémentaire d'éducation physique sera introduite pour les classes de 6^e et 5^e de l'enseignement secondaire général et classique. Ces élèves bénéficieront donc de trois leçons hebdomadaires, à l'instar des classes de 7^e. Pour les classes de 6^e, il est prévu que cette adaptation intervienne dès la rentrée scolaire 2025/2026. Pour les élèves de 5^e, le lancement de cette mesure est prévu pour la rentrée 2026/2027. Pour permettre cette adaptation les grilles horaires seront adaptées en fonction des classes et de l'ordre d'enseignement.

Un cadre de référence pour les activités parascolaires et périscolaires

Les activités parascolaires et périscolaires sont essentielles au développement des jeunes. Ils ont besoin d'espaces qui leur appartiennent. Des lieux où ils peuvent travailler ensemble sur un projet, vivre des expériences communes à travers des activités créatives ou un engagement social, mais aussi simplement se détendre et passer du bon temps. Un cadre de référence sera mis en place pour encadrer ces activités mais aussi pour assurer que l'offre soit élargie et équivalente dans chaque lycée. Le *Jugendtreff* est l'élément-clé parmi ces activités parascolaires et périscolaires. Conformément au principe directeur de la politique de la jeunesse, *Jonker staark maachen*, les lycées vont renforcer leur offre d'espaces où les jeunes pourront s'épanouir et faire des expériences dans le domaine d'activités culturelles, sportives, créatives ou autres.

Le concept même du *Jugendtreff* sera élargi par de nouvelles offres qui vont inspirer d'exemples déjà en place (p.ex. un *chill room* ou un espace ouvert en permanence à l'école pour des activités spontanées). Le cadre de référence prévoit également la mise en place de ludothèques dans les lycées. Les services socio-éducatifs assurent la mise en œuvre et la coordination de ces offres, qui peuvent impliquer les enseignants, les éducateurs ou des associations locales externes au lycée. En dehors du lycée, les maisons des jeunes sont appelées à offrir ces espaces, tout autant que les différentes organisations de jeunesse.

Ech gestalten meng Schoul (je conçois mon école)

Les cours de récréation sont bien plus que de simples espaces de pause : elles sont des lieux de rencontre, de détente et d'expression pour les élèves. Afin de les rendre encore plus dynamiques et enrichissantes, le ministère soutiendra les écoles dans l'aménagement des cours de récréation en vue d'encourager l'activité physique et les initiatives créatives. Cet aménagement sera réalisé suivant un processus participatif en collaboration avec les comités d'élèves. Ensemble avec les éducateurs du service socio-éducatif de leur lycée, les élèves pourront apporter leurs idées pour une cour de récréation moderne et diversifiée. D'un côté, les lycées pourraient ainsi disposer d'un budget, qui leur permet l'acquisition de matériel (p.ex. table de ping pong, jeux d'échecs, équipement de padel etc.) pour différentes activités, mais aussi de proposer divers ateliers et activités (sports urbains, alimentation saine, jardinage etc.). Ainsi, ils pourront faire des cours de récréation les lieux de rencontre et d'activités qui leur conviennent. Le lancement de l'initiative est prévu dès la rentrée 2025/2026.

Élargir l'offre d'activités sportives pour les jeunes

Pour tous ceux qui adorent bouger et veulent pratiquer le sport de manière plus intense pendant les vacances, le Service national de la jeunesse (SNJ) va considérablement élargir son offre d'activités sportives, que ce soit pour des activités sur une journée ou pour les colonies sportives de plusieurs jours.

Pour le premier volet, le SNJ proposera davantage d'activités sportives pour les groupes de jeunes, des associations de jeunesse ou encore des lycées. Le SNJ offrira ainsi la possibilité de sortir des sentiers battus et de découvrir des sports urbains (disc golf, slackline, acrobaties, jonglage et roundnet). Il s'agit d'activités mobiles qui peuvent avoir lieu (presque) partout. Les offres à la base nautique de Lultzhausen vont également être étendues : tester et apprendre l'aviron et la voile sur plusieurs jours, pratiquer le stand up paddle yoga (SUP-Yoga), mais également activités sur *pumptrack* en vélo et skateboard seront au programme. Le SNJ organisera également des ateliers autour du bien-être, de l'alimentation saine et de l'activité physique dès cet été sous le nom de *GoodFoodLoop*.

Un point fort de l'été sera certainement le *Summerchallenge*, un événement dynamique et amusant pour des groupes de trois à six jeunes (âgés de 13 à 21 ans). Les jeunes s'affronteront à travers différents jeux pour accumuler des points. Au programme : un gigantesque parcours d'obstacles, un jeu de fléchettes XXL, un jeu de réaction électronique, du disc golf, et bien d'autres activités amusantes. Des jeux aquatiques en piscine comme la course sur tapis flottants, le water-polo, etc., sont également prévus.

L'offre de colonies sportives au Luxembourg et à l'étranger sera également élargie. Proposées par le SNJ et différentes organisations, il s'agit d'activités de vacances qui mettent l'accent sur l'activité physique et sportive, mais aussi sur l'échange entre jeunes ayant les mêmes intérêts. Actuellement sont proposés entre autres la *Lëtzebuenger Seegelschoul*, *Abenteuer Skandinavien*, *Zirkuskolonie* ou encore *Sport*, *Freizeit*, *Sprache*. Des stages d'initiation à différentes sports (handball, volleyball, sports nautiques) sont également organisés en partenariat avec des organisations comme le Sport-Krees Atert. Ces offres seront davantage développées.

Le SNJ va aussi proposer des activités, soit seul, soit en partenariat avec différentes organisations, au campus scolaire Geesseknäppchen et optimiser ainsi l'utilisation des infrastructures sportives pendant les périodes extra-scolaires.